



Ville de MOURMELON LE GRAND
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 3 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le 3 avril, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire en vertu de la convocation faite le 27 mars 2018.

Etaient présents : Jean-Pierre BAUSSART, Bakhta BETTAH, Florent BORDET, Brigitte BOURGERY, Jean-Philippe BOURGOIN, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Céline DEBEAUME, Anne DECORTE, Patrice DELIGNY, Marie-Joseph DUBOIS, Angélique DUPONT, Frédéric GREBERT, Salvatore GRIPPI, Evelyne GUEDAL, David GUILLAUMET, Bernard HACHIN, Rémy HERBERT, Pascal JALOUX, David LEPINOIS, Patrick MOUGEL, Virginie PASQUIER

Nombre de conseillers

- en exercice :	29
- présents :	22
- ayant donné procuration :	6
- votants :	28
- ont voté pour :	28
- ont voté contre :	0
- se sont abstenus :	0

Absents excusés ayant donné procuration

Christelle GILLET a donné pouvoir à Pascal JALOUX ; Michel JOANNES a donné pouvoir à Brigitte BOURGERY ; Sophie PAQUIS a donné pouvoir à Céline DEBEAUME ; Magali PFIRSCH a donné pouvoir à Bernard HACHIN ; Guy TOUILLET a donné pouvoir à Remy HERBERT ; Patrick TREMEREL a donné pouvoir à Florent BORDET

Etait absente : Laëtitia GOUX

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Délibération N° 2018/04/15

**Objet : Reprise anticipée des
résultats prévisionnels de
l'exercice 2017 aux budgets
primitifs 2018**

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal désigne Madame Bakhta BETTAH pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire expose à l'assemblée que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Lorsque le compte administratif a pu être approuvé avant le vote du budget primitif (après production du compte de gestion), les résultats de l'exercice antérieur doivent être repris dans ce budget primitif. Mais, pour des raisons techniques, le compte de gestion et, par conséquent, le compte administratif, peuvent rarement être produits avant la date-limite de vote du budget primitif.

L'instruction M14 (tome II, titre 3, chapitre 5, paragraphe 5) permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- une fiche de calcul du résultat prévisionnel établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable,
- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2017 établis par l'ordonnateur

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Constate les résultats de l'exercice 2017 comme suit :

Budget Général

		dépenses	recettes	solde
Fonctionnement	Résultat propre à l'exercice 2017	3 370 229,84	4 085 946,44	715 716,60
	Résultat antérieur reporté du BP 2017		3 671 238,84	3 671 238,84
	Résultat total fonctionnement			4 386 955,44
Investissement	Résultat propre à l'exercice 2017	1 035 392,33	1 004 536,20	- 30 856,13
	Solde antérieur reporté du BP 2017	567 255,27		- 567 255,27
	Résultat total investissement			- 598 111,40
<i>Reste à réaliser au 31 décembre 2017</i>		dépenses	recettes	solde
Fonctionnement				
Investissement		1 042 811,00	-	- 1 042 811,00
		dépenses	recettes	solde
	Résultat cumulé 2017	6 015 688,44	8 761 721,48	2 746 033,04
Reprise anticipée	Provision d'affectation en réserve (investissement 1068)			1 640 922,40
	Report en fonctionnement en 002 en recettes			2 746 033,04
	Report en investissement en 001 en dépenses			- 598 111,40

Budget Annexe Cellules Commerciales

		dépenses	recettes	solde
Fonctionnement	Résultat propre à l'exercice 2017	79 604,20	88 967,24	9 363,04
	Résultat antérieur reporté du BP 2017	17 092,71	-	- 17 092,71
				- 7 729,67
Investissement	Résultat propre à l'exercice 2017	33 639,50	70 225,34	36 585,84
	Solde antérieur reporté du BP 2017	2 999,14	-	- 2 999,14
				33 586,70
<i>Reste à réaliser au 31 décembre 2017</i>		dépenses	recettes	solde
Fonctionnement				
Investissement		285 000,00	-	- 285 000,00
		dépenses	recettes	solde
	Résultat cumulé 2017	418 335,55	159 192,58	- 259 142,97
Reprise anticipée	Provision d'affectation en réserve (investissement 1068)			
	Report en fonctionnement en 002 en dépenses			7 729,67
	Report en investissement en 001 en recettes			33 586,70

ACTE REÇU LE

13 AVR. 2018

MAIRIE DE LA MARNE

Extrait certifié conforme,
A Mourmelon le Grand, le 4 avril 2018

Le Maire,
Pascal JALOUX



Le Maire certifie le caractère exécutoire de la
présente délibération : **12 AVR. 2018**
- transmise en préfecture le **12 AVR. 2018**
- publiée ou notifiée le **18 AVR. 2018**



Ville de MOURMELON LE GRAND
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 3 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le 3 avril, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire en vertu de la convocation faite le 27 mars 2018.

Etaient présents : Jean-Pierre BAUSSART, Bakhta BETTAH, Florent BORDET, Brigitte BOURGERY, Jean-Philippe BOURGOIN, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Céline DEBEAUME, Anne DECORTE, Patrice DELIGNY, Marie-Joseph DUBOIS, Angélique DUPONT, Frédéric GREBERT, Salvatore GRIPPI, Evelyne GUEDAL, David GUILLAUMET, Bernard HACHIN, Rémy HERBERT, Pascal JALOUX, David LEPINOIS, Patrick MOUGEL, Virginie PASQUIER

Nombre de conseillers

- en exercice :	29
- présents :	22
- ayant donné procuration :	6
- votants :	28
- ont voté pour :	23
- ont voté contre :	0
- se sont abstenus :	5

Absents excusés ayant donné procuration

Christelle GILLET a donné pouvoir à Pascal JALOUX ; Michel JOANNES a donné pouvoir à Brigitte BOURGERY ; Sophie PAQUIS a donné pouvoir à Céline DEBEAUME ; Magali PFIRSCH a donné pouvoir à Bernard HACHIN ; Guy TOUILLET a donné pouvoir à Remy HERBERT ; Patrick TREMEREL a donné pouvoir à Florent BORDET

Etait absente : Laëtitia GOUX

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal désigne Madame Bakhta BETTAH pour remplir les fonctions de secrétaire.

Délibération N° 2018/04/16

**Objet : Budget principal :
vote du budget primitif 2018**

ACTE REÇU LE

16 AVR. 2018

Considérant le débat d'orientations budgétaires du 14 mars 2018,

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

PREFECTURE DE LA MARNE

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances formulé lors de sa réunion du 21 mars 2018,

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Adopte le budget primitif 2018 du budget principal résumé comme suit :

Section de fonctionnement :

▪ Total des Recettes	6 645 002 €
▪ Total des Dépenses	6 645 002 €

Section d'investissement :

▪ Total des Recettes	4 892 671 €
▪ Total des Dépenses	3 227 389 €

D'où un suréquilibre d'un montant de 1 665 282 €

Extrait certifié conforme,
A Mourmelon le Grand, le 4 avril 2018

Le Maire,
Pascal JALOUX



Le Maire certifie le caractère exécutoire de la
présente délibération : **12 AVR. 2018**
- transmise en préfecture le : **18 AVR. 2018**
- publiée ou notifiée le :



Ville de **MOURMELON LE GRAND**
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 3 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le 3 avril, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire en vertu de la convocation faite le 27 mars 2018.

Etaient présents : Jean-Pierre BAUSSART, Bakhta BETTAH, Florent BORDET, Brigitte BOURGERY, Jean-Philippe BOURGOIN, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Céline DEBEAUME, Anne DECORTE, Patrice DELIGNY, Marie-Joseph DUBOIS, Angélique DUPONT, Frédéric GREBERT, Salvatore GRIPPI, Evelyne GUEDAL, David GUILLAUMET, Bernard HACHIN, Rémy HERBERT, Pascal JALOUX, David LEPINOIS, Patrick MOUGEL, Virginie PASQUIER

Nombre de conseillers

- en exercice :	29
- présents :	22
- ayant donné procuration :	6
- votants :	28
- ont voté pour :	28
- ont voté contre :	0
- se sont abstenus :	0

Absents excusés ayant donné procuration

Christelle GILLET a donné pouvoir à Pascal JALOUX ; Michel JOANNES a donné pouvoir à Brigitte BOURGERY ; Sophie PAQUIS a donné pouvoir à Céline DEBEAUME ; Magali PFIRSCH a donné pouvoir à Bernard HACHIN ; Guy TOUILLET a donné pouvoir à Remy HERBERT ; Patrick TREMEREL a donné pouvoir à Florent BORDET

Etait absente : Laëtitia GOUX

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal désigne Madame Bakhta BETTAH pour remplir les fonctions de secrétaire.

Délibération N° 2018/04/17

**Objet : Budget annexe des
cellules commerciales : vote
du budget primitif 2018**

Considérant le débat d'orientations budgétaires du 14 mars 2018,

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances formulé lors de sa réunion du 21 mars 2018,

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Adopte le budget primitif 2018 du budget annexe des cellules commerciales résumé comme suit :

Section de fonctionnement :

▪ Total des Recettes	116 400 €
▪ Total des Dépenses	116 400 €

Section d'investissement :

▪ Total des Recettes	419 702 €
▪ Total des Dépenses	350 489 €

D'où un suréquilibre d'un montant de 69 213 €

ACTE REÇU LE

16 AVR. 2018

PREFECTURE DE LA MARNE





Ville de MOURMELON LE GRAND
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 3 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le 3 avril, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire en vertu de la convocation faite le 27 mars 2018.

Etaient présents : Jean-Pierre BAUSSART, Bakhta BETTAH, Florent BORDET, Brigitte BOURGERY, Jean-Philippe BOURGOIN, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Céline DEBEAUME, Anne DECORTE, Patrice DELIGNY, Marie-Joseph DUBOIS, Angélique DUPONT, Frédéric GREBERT, Salvatore GRIPPI, Evelyne GUEDAL, David GUILLAUMET, Bernard HACHIN, Rémy HERBERT, Pascal JALOUX, David LEPINOIS, Patrick MOUGEL, Virginie PASQUIER

Nombre de conseillers

- en exercice :	29
- présents :	22
- ayant donné procuration :	6
- votants :	28
- ont voté pour :	28
- ont voté contre :	0
- se sont abstenus :	0

Absents excusés ayant donné procuration

Christelle GILLET a donné pouvoir à Pascal JALOUX ; Michel JOANNES a donné pouvoir à Brigitte BOURGERY ; Sophie PAQUIS a donné pouvoir à Céline DEBEAUME ; Magali PFIRSCH a donné pouvoir à Bernard HACHIN ; Guy TOUILLET a donné pouvoir à Remy HERBERT ; Patrick TREMEREL a donné pouvoir à Florent BORDET

Etait absente : Laëtitia GOUX

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal désigne Madame Bakhta BETTAH pour remplir les fonctions de secrétaire.

Délibération N° 2018/04/18

**Objet : Budget annexe du
Tumoy-tranche 3 : vote du
budget primitif 2018**

Considérant le débat d'orientations budgétaires du 14 mars 2018,

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances formulé lors de sa réunion du 21 mars 2018,

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Adopte le budget primitif 2018 du Budget annexe zone du Tumoy – tranche 3 résumé comme suit :

Section de fonctionnement :

▪ Total des Recettes	14 200 €
▪ Total des Dépenses	14 200 €

Section d'investissement :

▪ Total des Recettes	1 030 475 €
▪ Total des Dépenses	1 030 475 €

ACTE REÇU LE

16 AVR. 2018

PREFECTURE DE LA MARNE

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la
présente délibération :

- transmise en préfecture le **12 AVR. 2018**
- publiée ou notifiée le **18 AVR. 2018**

Extrait certifié conforme.
A Mourmelon le Grand, le 4 avril 2018.

Le Maire,
Pascal JALOUX





Ville de MOURMELON LE GRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 3 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le 3 avril, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire en vertu de la convocation faite le 27 mars 2018.

Etaient présents : Jean-Pierre BAUSSART, Bakhta BETTAH, Florent BORDET, Brigitte BOURGERY, Jean-Philippe BOURGOIN, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Céline DEBEAUME, Anne DECORTE, Patrice DELIGNY, Marie-Joseph DUBOIS, Angélique DUPONT, Frédéric GREBERT, Salvatore GRIPPI, Evelyne GUEDAL, David GUILLAUMET, Bernard HACHIN, Rémy HERBERT, Pascal JALOUX, David LEPINOIS, Patrick MOUGEL, Virginie PASQUIER

Nombre de conseillers

- en exercice :	29
- présents :	22
- ayant donné procuration :	6
- votants :	28
- ont voté pour :	28
- ont voté contre :	0
- se sont abstenus :	0

Absents excusés ayant donné procuration

Christelle GILLET a donné pouvoir à Pascal JALOUX ; Michel JOANNES a donné pouvoir à Brigitte BOURGERY ; Sophie PAQUIS a donné pouvoir à Céline DEBEAUME ; Magali PFIRSCH a donné pouvoir à Bernard HACHIN ; Guy TOUILLET a donné pouvoir à Remy HERBERT ; Patrick TREMEREL a donné pouvoir à Florent BORDET

Etait absente : Laëtitia GOUX

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Le Président déclare la séance ouverte.

Délibération N° 2018/04/19

Objet : Vote des taux de fiscalité pour l'exercice 2018

Le Conseil Municipal désigne Madame Bakhta BETTAH pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu l'article L.5214-23, 1^{er} du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L.2331-3, alinéa 1^{er} du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général des Impôts,
Considérant le pacte de neutralisation fiscale et budgétaire conclu entre la Ville de Mourmelon le Grand et la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de voter les taux de fiscalité pour l'année 2018 comme suit :

TAXES	TAUX
Taxe d'habitation	11,65 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	18,14 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	10,52 %

ACTE REÇU LE

16 AVR. 2018

PREFECTURE DE LA MARNE

Extrait certifié conforme,
A Mourmelon le Grand, le 4 avril 2018

Le Maire,
Pascal JALOUX



Le Maire certifie le caractère exécutoire de la
présente délibération :

- transmise en préfecture le : 12 AVR. 2018
- publiée ou notifiée le : 18 AVR. 2018



Ville de MOURMELON LE GRAND
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 3 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le 3 avril, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire en vertu de la convocation faite le 27 mars 2018.

Etaient présents : Jean-Pierre BAUSSART, Bakhta BETTAH, Florent BORDET, Brigitte BOURGERY, Jean-Philippe BOURGOIN, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Céline DEBEAUME, Anne DECORTE, Patrice DELIGNY, Marie-Joseph DUBOIS, Angélique DUPONT, Frédéric GREBERT, Salvatore GRIPPI, Evelyne GUEDAL, David GUILLAUMET, Bernard HACHIN, Rémy HERBERT, Pascal JALOUX, David LEPINOIS, Patrick MOUGEL, Virginie PASQUIER

Nombre de conseillers

- en exercice :	29
- présents :	22
- ayant donné procuration :	6
- votants :	28
- ont voté pour :	28
- ont voté contre :	0
- se sont abstenus :	0

Absents excusés ayant donné procuration

Christelle GILLET a donné pouvoir à Pascal JALOUX ; Michel JOANNES a donné pouvoir à Brigitte BOURGERY ; Sophie PAQUIS a donné pouvoir à Céline DEBEAUME ; Magali PFIRSCH a donné pouvoir à Bernard HACHIN ; Guy TOUILLET a donné pouvoir à Remy HERBERT ; Patrick TREMEREL a donné pouvoir à Florent BORDET

Etait absente : Laëtitia GOUX

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal désigne Madame Bakhta BETTAH pour remplir les fonctions de secrétaire.

Délibération N° 2018/04/20

**Objet : Tarif applicable aux
colifichets Nénette et
Rintintin**

Vu la délibération n° 2016-12-82 du conseil municipal du 28 décembre 2016 autorisant le maire à créer des régies communales en application de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la décision du Maire n° 2018-005 du 21 mars 2018 portant création d'une régie de recettes destinée à la vente de colifichets « Nénette et Rintintin », poupées de laine porte-bonheur des « poilus » pendant la première guerre mondiale,

Considérant la nécessité de fixer le prix de vente de ces colifichets dont le produit de la vente sera reversé à l'association « Terre Fraternité » qui accompagne les blessés de l'armée de terre et leurs proches.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de fixer le prix de vente du couple de poupées à 1€.
- Autorise le Maire à entreprendre toute démarche nécessaire au reversement du produit de cette vente.

ACTE REÇU LE

16 AVR. 2018

PREFECTURE DE LA MARNE

Extrait certifié conforme,
A Mourmelon le Grand, le 4 avril 2018

Le Maire,
Pascal JALOUX

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la
présente délibération : **12 AVR. 2018**
- transmise en préfecture le :
- publiée ou notifiée le : **18 AVR. 2018**





Ville de MOURMELON LE GRAND
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 3 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le 3 avril, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire en vertu de la convocation faite le 27 mars 2018.

Etaient présents : Jean-Pierre BAUSSART, Bakhta BETTAH, Florent BORDET, Brigitte BOURGERY, Jean-Philippe BOURGOIN, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Céline DEBEAUME, Anne DECORTE, Patrice DELIGNY, Marie-Joseph DUBOIS, Angélique DUPONT, Frédéric GREBERT, Salvatore GRIPPI, Evelyne GUEDAL, David GUILLAUMET, Bernard HACHIN, Rémy HERBERT, Pascal JALOUX, David LEPINOIS, Patrick MOUGEL, Virginie PASQUIER

Nombre de conseillers

- en exercice :	29
- présents :	22
- ayant donné procuration :	6
- votants :	28
- ont voté pour :	28
- ont voté contre :	0
- se sont abstenus :	0

Absents excusés ayant donné procuration

Christelle GILLET a donné pouvoir à Pascal JALOUX ; Michel JOANNES a donné pouvoir à Brigitte BOURGERY ; Sophie PAQUIS a donné pouvoir à Céline DEBEAUME ; Magali PFIRSCH a donné pouvoir à Bernard HACHIN ; Guy TOUILLET a donné pouvoir à Remy HERBERT ; Patrick TREMEREL a donné pouvoir à Florent BORDET

Etait absente : Laëtitia GOUX

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Le Président déclare la séance ouverte.

Délibération N° 2018/04/21

**Objet : Acquisition de la
parcelle accueillant le
parking du Pôle public**

Le Conseil Municipal désigne Madame Bakhta BETTAH pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire indique pour mémoire que la Communauté de Communes de la Région de Mourmelon (CCRM) et la Ville de Mourmelon le Grand avaient décidé de la construction d'un pôle administratif commun aux deux entités sis à Mourmelon-le-Grand.

Un parking avait été aménagé sur un terrain contigu au bâtiment, appartenant à la CCRM.

La valeur comptable de cette parcelle, sur laquelle était construite une maison était de 203 448,45 € (200 000 € pour la parcelle, et 3 448,45 € pour les frais d'acquisition). Les frais de démolition du bâtiment et d'aménagement dudit parking ont été pris en charge pour moitié par chaque partie, mais finalement assumés intégralement par la Ville, puisque ceux réglés par la CCRM sont inclus dans l'actif de 2 698 655,06 € qui a été transféré à la commune dans la délibération n°2016-64 en date du 1er décembre 2016. Par délibération n°2016-66 du même jour, la CCRM a également décidé de céder à la ville pour l'euro symbolique la propriété de la parcelle sur laquelle est aménagé le parking du pôle public.

Cette délibération avait été transmise par la CCRM le 9 décembre 2016 à M. le Préfet dans le cadre du contrôle de légalité des actes des collectivités locales et de leurs établissements publics.

En retour, M. le Préfet, par courrier du 21 décembre 2016, avait demandé à la CCRM de procéder au retrait de cette délibération considérant que la vente de ce parking à un prix symbolique constituait un transfert d'actif illégal car il ne prévoyait aucune compensation des autres communes membres de la CCRM.

Toutefois, compte tenu des délais très courts dont disposait la CCRM pour intervenir avant sa fusion avec la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne, cette dernière n'avait pas pu réunir un nouveau Conseil communautaire entre le 21 et le 31 décembre 2016.

En vertu de l'article L. 5211-43-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est revenu à la nouvelle Communauté d'Agglomération de reprendre à son compte les demandes du Préfet. En conséquence, celle-ci avait procédé au retrait de la délibération n°2016-66 du 1er décembre 2016, puis décidé, par sa délibération 2017-042 du 10 février 2017, la cession de la parcelle AC n°55, sur laquelle est aménagé le parking du pôle public, au profit de la Ville de Mourmelon-le-Grand pour 100 € symboliques,

Le service de France Domaine a estimé le 26 janvier 2017 la parcelle concernée à 123 000 €.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide d'acquérir la parcelle AC n°55 pour la somme de 100 €.
- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cet achat.

Extrait certifié conforme,
A Mourmelon le Grand, le 4 avril 2018

Le Maire,
Pascal JALOUX



Le Maire certifie le caractère exécutoire de la
présente délibération : **12 AVR. 2018**
- transmise en préfecture le :
- publiée ou notifiée le : **18 AVR. 2018**

ACTE REÇU LE
16 AVR. 2018
PREFECTURE DE LA MARNE



Ville de MOURMELON LE GRAND
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 3 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le 3 avril, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire en vertu de la convocation faite le 27 mars 2018.

Etaient présents : Jean-Pierre BAUSSART, Bakhta BETTAH, Florent BORDET, Brigitte BOURGERY, Jean-Philippe BOURGOIN, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Céline DEBEAUME, Anne DECORTE, Patrice DELIGNY, Marie-Joseph DUBOIS, Angélique DUPONT, Frédéric GREBERT, Salvatore GRIPPI, Evelyne GUEDAL, David GUILLAUMET, Bernard HACHIN, Rémy HERBERT, Pascal JALOUX, David LEPINOIS, Patrick MOUGEL, Virginie PASQUIER

Nombre de conseillers

- en exercice :	29
- présents :	22
- ayant donné procuration :	6
- votants :	28
- ont voté pour :	28
- ont voté contre :	0
- se sont abstenus :	0

Absents excusés ayant donné procuration

Christelle GILLET a donné pouvoir à Pascal JALOUX ; Michel JOANNES a donné pouvoir à Brigitte BOURGERY ; Sophie PAQUIS a donné pouvoir à Céline DEBEAUME ; Magali PFIRSCH a donné pouvoir à Bernard HACHIN ; Guy TOUILLET a donné pouvoir à Remy HERBERT ; Patrick TREMEREL a donné pouvoir à Florent BORDET

Etait absente : Laëtitia GOUX

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Le Président déclare la séance ouverte.

Délibération N° 2018/04/22

Objet : Cession de deux
parcelles de la zone du
Tumoy

Le Conseil Municipal désigne Madame Bakhta BETTAH pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, qui consacre l'intercommunalité dans son rôle d'autorité organisatrice du développement local à compter du 1er janvier 2017,

Considérant la délibération du Conseil Communautaire en date du 21 décembre 2017 identifiant la Zone artisanale « Le Tumoy » comme transférée à la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne,

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne et la Ville de Mourmelon le Grand ont établi une convention temporaire de coopération et de gestion destinée à sécuriser les actes juridiques à venir et achever cette opération, décidée en 2016, sans entraver le développement économique de la Ville,

Considérant que ladite convention autorise également la commune de Mourmelon-le-Grand à procéder à deux cessions de terrain, à l'issue de la division parcellaire de la parcelle « AD 18 », pour les entreprises suivantes :

- « TC Construction », parcelle d'une superficie de 2 250m² environ,
- « LS Habitations Bâtiments », parcelle d'une superficie de 2 250m² environ,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de procéder à la vente de deux parcelles d'environ 2 250m² issues de la division parcellaire de la parcelle actuellement cadastrée « AD 18 ».
- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ces ventes.

Extrait certifié conforme,
A Mourmelon le Grand, le 4 avril 2018

Le Maire,
Pascal JALOUX

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la
présente délibération : **12 AVR. 2018**
- transmise en préfecture le :
- publiée ou notifiée le : **18 AVR. 2018**



ACTE REÇU LE
16 AVR. 2018
PREFECTURE DE LA MARNE



Ville de MOURMELON LE GRAND
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 3 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le 3 avril, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire en vertu de la convocation faite le 27 mars 2018.

Etaient présents : Jean-Pierre BAUSSART, Bakhta BETTAH, Florent BORDET, Brigitte BOURGERY, Jean-Philippe BOURGOIN, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Céline DEBEAUME, Anne DECORTE, Patrice DELIGNY, Marie-Joseph DUBOIS, Angélique DUPONT, Frédéric GREBERT, Salvatore GRIPPI, Evelyne GUEDAL, David GUILLAUMET, Bernard HACHIN, Rémy HERBERT, Pascal JALOUX, David LEPINOIS, Patrick MOUGEL, Virginie PASQUIER

Nombre de conseillers

- en exercice :	29
- présents :	22
- ayant donné procuration :	6
- votants :	28
- ont voté pour :	28
- ont voté contre :	0
- se sont abstenus :	0

Absents excusés ayant donné procuration

Christelle GILLET a donné pouvoir à Pascal JALOUX ; Michel JOANNES a donné pouvoir à Brigitte BOURGERY ; Sophie PAQUIS a donné pouvoir à Céline DEBEAUME ; Magali PFIRSCH a donné pouvoir à Bernard HACHIN ; Guy TOUILLET a donné pouvoir à Remy HERBERT ; Patrick TREMEREL a donné pouvoir à Florent BORDET

Etait absente : Laëtitia GOUX

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Délibération N° 2018/04/23

**Objet : Subvention
d'investissement au budget
annexe Zone du Tumoy-
tranche 3**

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal désigne Madame Bakhta BETTAH pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs,

Vu les délibérations n°2016/04/28 du 20 avril 2016 et n°2016/06/51 du 30 juin 2016 portant sur la construction de trois nouvelles cellules commerciales dans la zone artisanale du Tumoy,

Vu la délibération n°2017/12/83 du 7 décembre 2017 portant sur la création d'un budget annexe Zone du Tumoy – tranche 3,

Considérant la volonté municipale de faire aboutir le projet de construction de trois nouvelles cellules qui correspondrait à la troisième tranche de l'aménagement de la zone du Tumoy, financé par une subvention du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local et une subvention du budget principal de la Ville,

Considérant le débat d'orientations budgétaires du 14 mars 2018 et le budget primitif 2018 de la Ville,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances formulé lors de sa réunion du 21 mars 2018,

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide le versement d'une subvention d'investissement au budget annexe Zone du Tumoy-tranche 3 d'un montant maximal de 650 934€.
- Précise que : calculé selon le coût prévisionnel des travaux, le montant de cette subvention sera ajusté en fonction du coût réel et versé à l'achèvement des travaux.

Extrait certifié conforme,
A Mourmelon le Grand, le 4 avril 2018

Le Maire,
Pascal JALOUX

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la
présente délibération : **12 AVR. 2018**
- transmise en préfecture le :
- publiée ou notifiée le **18 AVR. 2018**



ACTE REÇU LE
16 AVR. 2018
PREFECTURE DE LA MARNE



Ville de MOURMELON LE GRAND **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS** **SÉANCE DU 3 AVRIL 2018**

L'an deux mil dix-huit, le 3 avril, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire en vertu de la convocation faite le 27 mars 2018.

Etaient présents : Jean-Pierre BAUSSART, Bakhta BETTAH, Florent BORDET, Brigitte BOURGERY, Jean-Philippe BOURGOIN, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Céline DEBEAUME, Anne DECORTE, Patrice DELIGNY, Marie-Joseph DUBOIS, Angélique DUPONT, Frédéric GREBERT, Salvatore GRIPPI, Evelyne GUEDAL, David GUILLAUMET, Bernard HACHIN, Rémy HERBERT, Pascal JALOUX, David LEPINOIS, Patrick MOUGEL, Virginie PASQUIER

Nombre de conseillers

- en exercice :	29
- présents :	22
- ayant donné procuration :	6
- votants :	28
- ont voté pour :	28
- ont voté contre :	0
- se sont abstenus :	0

Absents excusés ayant donné procuration

Christelle GILLET a donné pouvoir à Pascal JALOUX ; Michel JOANNES a donné pouvoir à Brigitte BOURGERY ; Sophie PAQUIS a donné pouvoir à Céline DEBEAUME ; Magali PFIRSCH a donné pouvoir à Bernard HACHIN ; Guy TOUILLET a donné pouvoir à Remy HERBERT ; Patrick TREMEREL a donné pouvoir à Florent BORDET

Etait absente : Laëtitia GOUX

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Le Président déclare la séance ouverte.

Délibération N° 2018/04/24

Objet : Subvention 2018 aux associations

Le Conseil Municipal désigne Madame Bakhta BETTAH pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu l'avis favorable de la Commission Culture et Animation réunie le 22 mars 2018,

Entendu l'exposé de Monsieur Bernard HACHIN,

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide d'attribuer les subventions aux associations, pour 2018, comme suit :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS	
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
145 ^{ème} Section des Médailleurs Militaires	850 €	
Amicale des Sapeurs-Pompiers	1 960 €	
Amicale du Personnel Communal	2 500 €	
Amis de l'Orgue Jacquot-Lavergne	300 €	
Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ACVG)	600 €	
Animation et Loisirs	2 700 €	
Camions Radiocommandés Champenois (CRC51)	150 €	
École Intercommunale de Musique de Mourmelon (EIMM)	48 000 €	1 000 €
Moto Club Marne Mourmelon (MC2M)	200 €	
Renault Club de Champagne	436 €	
Tontons Quadeurs Mourmelonnais	200 €	

ACTE REÇU LE

16 AVR. 2018

PREFECTURE DE LA MARNE

- Indique que les crédits sont inscrits à l'article 6574 du Budget Primitif 2018.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :
- transmise en préfecture le : 12 AVR. 2018
- publiée ou notifiée le : 18 AVR. 2018

Extrait certifié conforme
A Mourmelon le Grand, le 4 avril 2018

Le Maire,
Pascal JALOUX





Ville de MOURMELON LE GRAND
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 3 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le 3 avril, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire en vertu de la convocation faite le 27 mars 2018.

Etaient présents : Jean-Pierre BAUSSART, Bakhta BETTAH, Florent BORDET, Brigitte BOURGERY, Jean-Philippe BOURGOIN, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Céline DEBEAUME, Anne DECORTE, Patrice DELIGNY, Marie-Joseph DUBOIS, Angélique DUPONT, Frédéric GREBERT, Salvatore GRIPPI, Evelyne GUEDAL, David GUILLAUMET, Bernard HACHIN, Rémy HERBERT, Pascal JALOUX, David LEPINOIS, Patrick MOUGEL, Virginie PASQUIER

Nombre de conseillers

- en exercice :	29
- présents :	22
- ayant donné procuration :	6
- votants :	28
- ont voté pour :	28
- ont voté contre :	0
- se sont abstenus :	0

Absents excusés ayant donné procuration

Christelle GILLET a donné pouvoir à Pascal JALOUX ; Michel JOANNES a donné pouvoir à Brigitte BOURGERY ; Sophie PAQUIS a donné pouvoir à Céline DEBEAUME ; Magali PFIRSCH a donné pouvoir à Bernard HACHIN ; Guy TOUILLET a donné pouvoir à Remy HERBERT ; Patrick TREMEREL a donné pouvoir à Florent BORDET

Etait absente : Laëtitia GOUX

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Le Président déclare la séance ouverte.

Délibération N° 2018/04/25

**Objet : Subvention 2018 au
CADMO**

Le Conseil Municipal désigne Madame Bakhta BETTAH pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur Patrick MOUGEL, personnellement intéressé, ne participe pas au vote,

Vu l'avis favorable de la Commission des sports, réunie le 27 février 2018,

Entendu l'exposé de Monsieur Florent BORDET

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide d'attribuer, pour l'année 2018, une subvention de 35 405€ à l'association du Cercle Athlétique des Deux Mourmelon « Omnisports » (CADMO) qui devra la répartir entre les associations sportives adhérentes au CADMO, en fonction des critères suivants :
 - Développement des activités à destination des résidents de la collectivité et en particulier du jeune public,
 - Valorisation des associations qui participent ou organisent des animations sur la commune,
 - Renforcement des liens avec les associations locales,
 - Défense et amélioration de la qualité des prestations entre les différentes sections,
 - Harmonisation de la vie sportive locale,
 - Poursuite de la politique de gestion, notamment du point de vue tarifaire.
- Indique que les crédits seront inscrits à l'article 6574 du Budget Primitif 2018.

ACTE REÇU LE
16 AVR. 2018
PREFECTURE DE LA MARNE



Ville de MOURMELON LE GRAND
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 3 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le 3 avril, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire en vertu de la convocation faite le 27 mars 2018.

Etaient présents : Jean-Pierre BAUSSART, Bakhta BETTAH, Florent BORDET, Brigitte BOURGERY, Jean-Philippe BOURGOIN, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Céline DEBEAUME, Anne DECORTE, Patrice DELIGNY, Marie-Joseph DUBOIS, Angélique DUPONT, Frédéric GREBERT, Salvatore GRIPPI, Evelyne GUEDAL, David GUILLAUMET, Bernard HACHIN, Rémy HERBERT, Pascal JALOUX, David LEPINOIS, Patrick MOUGEL, Virginie PASQUIER

Nombre de conseillers

- en exercice :	29
- présents :	22
- ayant donné procuration :	6
- votants :	28
- ont voté pour :	28
- ont voté contre :	0
- se sont abstenus :	0

Absents excusés ayant donné procuration

Christelle GILLET a donné pouvoir à Pascal JALOUX ; Michel JOANNES a donné pouvoir à Brigitte BOURGERY ; Sophie PAQUIS a donné pouvoir à Céline DEBEAUME ; Magali PFIRSCH a donné pouvoir à Bernard HACHIN ; Guy TOUILLET a donné pouvoir à Remy HERBERT ; Patrick TREMEREL a donné pouvoir à Florent BORDET

Etait absente : Laëtitia GOUX

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Délibération N° 2018/04/26

**Objet : Subvention 2018 à
caractère général**

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal désigne Madame Bakhta BETTAH pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu la demande de subvention de l'association Prévention Routière,

Vu la demande de subvention de l'association Souvenir Français,

Entendu l'exposé du Maire,

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide d'attribuer une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2018 :
 - à l'association Prévention Routière : 100 €
 - à l'association Souvenir Français : 100 €
- Indique que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2018.

ACTE REÇU LE

16 AVR. 2018

PREFECTURE DE LA MARNE

Extrait certifié conforme,
A Mourmelon le Grand, le 4 avril 2018

Le Maire,
Pascal JALOUX

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la
présente délibération :
- transmise en préfecture le **12 AVR. 2018**
- publiée ou notifiée le **18 AVR. 2018**





Ville de MOURMELON LE GRAND
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 3 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le 3 avril, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire en vertu de la convocation faite le 27 mars 2018.

Etaient présents : Jean-Pierre BAUSSART, Bakhta BETTAH, Florent BORDET, Brigitte BOURGERY, Jean-Philippe BOURGOIN, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Céline DEBEAUME, Anne DECORTE, Patrice DELIGNY, Marie-Joseph DUBOIS, Angélique DUPONT, Frédéric GREBERT, Salvatore GRIPPI, Evelyne GUEDAL, David GUILLAUMET, Bernard HACHIN, Rémy HERBERT, Pascal JALOUX, David LEPINOIS, Patrick MOUGEL, Virginie PASQUIER

Nombre de conseillers

- en exercice :	29
- présents :	22
- ayant donné procuration :	6
- votants :	28
- ont voté pour :	28
- ont voté contre :	0
- se sont abstenus :	0

Absents excusés ayant donné procuration

Christelle GILLET a donné pouvoir à Pascal JALOUX ; Michel JOANNES a donné pouvoir à Brigitte BOURGERY ; Sophie PAQUIS a donné pouvoir à Céline DEBEAUME ; Magali PFIRSCH a donné pouvoir à Bernard HACHIN ; Guy TOUILLET a donné pouvoir à Remy HERBERT ; Patrick TREMEREL a donné pouvoir à Florent BORDET

Etait absente : Laëtitia GOUX

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal désigne Madame Bakhta BETTAH pour remplir les fonctions de secrétaire.

Délibération N° 2018/04/27

**Objet : Modification de
l'intitulé d'une commission
municipale**

Vu les articles L. 2121-22 et L.2121-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2017/01/01 portant création de différentes commissions municipales, notamment de la Commission « des affaires scolaires et de la jeunesse »,

Considérant que depuis le 1er janvier 2018, la compétence scolaire et périscolaire est transférée à la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne et n'est plus du ressort des commissions municipales d'instruction,

Entendu l'exposé du Maire,

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de renommer la Commission permanente des « affaires scolaires et de la jeunesse » en « Commission de la jeunesse et des affaires extra-scolaires ».

- Précise que la liste des membres de cette commission est inchangée.

ACTE REÇU LE

16 AVR. 2018

PREFECTURE DE LA MARNE

Extrait certifié conforme,
A Mourmelon le Grand, le 4 avril 2018

Le Maire,
Pascal JALOUX



Le Maire certifie le caractère exécutoire de la
présente délibération :

- transmise en préfecture le 12 AVR. 2018

- publiée ou notifiée le 18 AVR. 2018



Ville de MOURMELON LE GRAND
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 3 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le 3 avril, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire en vertu de la convocation faite le 27 mars 2018.

Etaient présents : Jean-Pierre BAUSSART, Bakhta BETTAH, Florent BORDET, Brigitte BOURGERY, Jean-Philippe BOURGOIN, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Céline DEBEAUME, Anne DECORTE, Patrice DELIGNY, Marie-Joseph DUBOIS, Angélique DUPONT, Frédéric GREBERT, Salvatore GRIPPI, Evelyne GUEDAL, David GUILLAUMET, Bernard HACHIN, Rémy HERBERT, Pascal JALOUX, David LEPINOIS, Patrick MOUGEL, Virginie PASQUIER

Nombre de conseillers

- en exercice :	29
- présents :	22
- ayant donné procuration :	6
- votants :	28
- ont voté pour :	28
- ont voté contre :	0
- se sont abstenus :	0

Absents excusés ayant donné procuration

Christelle GILLET a donné pouvoir à Pascal JALOUX ; Michel JOANNES a donné pouvoir à Brigitte BOURGERY ; Sophie PAQUIS a donné pouvoir à Céline DEBEAUME ; Magali PFIRSCH a donné pouvoir à Bernard HACHIN ; Guy TOUILLET a donné pouvoir à Remy HERBERT ; Patrick TREMEREL a donné pouvoir à Florent BORDET

Etait absente : Laëtitia GOUX

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Délibération N° 2018/04/28

Objet : Suppression de l'avenant n°2 au protocole d'accord d'aménagement et de réduction du temps de travail de la Ville de Mourmelon le Grand

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal désigne Madame Bakhta BETTAH pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu la délibération n°4595 du Conseil Municipal du 18 décembre 2001 approuvant le protocole d'accord concernant l'Aménagement et la Réduction du Temps de Travail,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2016/11/69 du 23 novembre 2016 approuvant par l'avenant n°2 l'extension du protocole d'accord d'Aménagement et de Réduction du Temps de Travail aux agents à temps complet exerçant leurs fonctions au sein de la Direction Générale et la nécessité d'équilibrer les dépassements d'horaires par un nombre forfaitaire de jours de récupération.

Considérant qu'il est apparu à l'Autorité territoriale que cette compensation n'avait plus lieu d'être et entendu l'exposé du Maire sur ce point,

Considérant l'avis favorable du Comité Technique du 23 mars 2018,

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve la suppression de l'avenant n° 2 au protocole d'accord d'Aménagement et de Réduction du Temps de Travail.

ACTE REÇU LE

13 AVR. 2018

PREFECTURE DE LA MARNE

Extrait certifié conforme,
A Mourmelon le Grand, le 4 avril 2018

Le Maire,
Pascal JALOUX



Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération : **12 AVR. 2018**
- transmise en préfecture le : **18 AVR. 2018**
- publiée ou notifiée le :

Avenant n°2 au protocole d'accord
d'aménagement et de réduction du temps de travail

Ville de Mourmelon le Grand

Le protocole d'accord d'aménagement et de réduction du temps de travail approuvé par délibération du conseil municipal du 18 décembre 2001 est modifié comme suit :

Article 5-1 :

c) Les agent à temps complet exerçant leurs fonctions au sein de la Direction Générale :

Compte tenu de la nature particulière des fonctions et du degré de responsabilité hiérarchique, impliquant une large autonomie dans l'organisation de leur temps de travail, excluant ou rendant difficile l'application de tout horaire précis ou déterminé, de la disponibilité nécessaire à l'accomplissement de leurs fonctions, les membres de la Direction Générale ne sont pas astreints à un temps de travail hebdomadaire identique à celui d'autres agents.

Compte tenu de la difficulté à quantifier et à comptabiliser ces dépassements, la récupération se fera forfaitairement sur la base de 10 jours ARTT par an.

Ces modifications entreront en vigueur le 1^{er} décembre 2016 pour une durée indéterminée, les autres articles étant sans changement.

Lors de la séance du Comité Technique du 21 octobre 2016, le présent avenant a reçu un vote défavorable de l'ensemble des représentants du personnel et le vote favorable des trois membres du collège employeur, il est donc considéré comme adopté.

Il sera soumis à l'approbation du conseil municipal lors de sa réunion du 14 novembre 2016.



**MOURMELON
LE GRAND**



Ville de MOURMELON LE GRAND
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 3 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le 3 avril, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire en vertu de la convocation faite le 27 mars 2018.

Etaient présents : Jean-Pierre BAUSSART, Bakhta BETTAH, Florent BORDET, Brigitte BOURGERY, Jean-Philippe BOURGOIN, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Céline DEBEAUME, Anne DECORTE, Patrice DELIGNY, Marie-Joseph DUBOIS, Angélique DUPONT, Frédéric GREBERT, Salvatore GRIPPI, Evelyne GUEDAL, David GUILLAUMET, Bernard HACHIN, Rémy HERBERT, Pascal JALOUX, David LEPINOIS, Patrick MOUGEL, Virginie PASQUIER

Nombre de conseillers

- en exercice :	29
- présents :	22
- ayant donné procuration :	6
- votants :	28
- ont voté pour :	28
- ont voté contre :	0
- se sont abstenus :	0

Absents excusés ayant donné procuration

Christelle GILLET a donné pouvoir à Pascal JALOUX ; Michel JOANNES a donné pouvoir à Brigitte BOURGERY ; Sophie PAQUIS a donné pouvoir à Céline DEBEAUME ; Magali PFIRSCH a donné pouvoir à Bernard HACHIN ; Guy TOUILLET a donné pouvoir à Remy HERBERT ; Patrick TREMEREL a donné pouvoir à Florent BORDET

Etait absente : Laëtitia GOUX

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal désigne Madame Bakhta BETTAH pour remplir les fonctions de secrétaire.

Délibération N° 2018/04/29

**Objet : Cession d'une licence
de débit de boissons de
quatrième catégorie**

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2014, en vue de préserver le tissu économique et permettre le maintien de cette activité commerciale, la commune a acquis, pour la somme de 3524.40€ une licence de débit de boissons de quatrième catégorie, consécutivement à la liquidation d'un restaurant situé sur le territoire communal.

Le 6 septembre 2017, Monsieur Hervé QUIQUERET, gérant de la SARL « Pizza Della », sise 10 rue du Général Gouraud à Mourmelon le Grand, a proposé de se porter acquéreur de cette licence pour la somme de 3500€.

Compte tenu de l'équilibre entre le prix de vente et le prix d'achat et de l'absence d'une autre offre d'achat simultanée à celle formulée par Monsieur Hervé QUIQUERET,

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte de vendre la licence de quatrième catégorie à Monsieur Hervé QUIQUERET pour un montant de 3500 Euros,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents inhérents à cette cession.

ACTE REÇU LE

16 AVR. 2018

PREFECTURE DE LA MARNE

Extrait certifié conforme,
A Mourmelon le Grand, le 4 avril 2018

Le Maire,
Pascal JALOUX



Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :

- transmise en préfecture le **12 AVR. 2018**
- publiée ou notifiée le **18 AVR. 2018**

